

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CENTRE DE SANTÉ JAURES

FINESS 920010220

ARTICLE 8.1.4 ET ANNEXE 2 DE L'ACCORD NATIONAL

Le centre de santé polyvalent Jaurès (55 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart) regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

Médecin généraliste.
Médecin généraliste à option gynécologie.
Médecin généraliste à option nutrition.
Dermatologie.
Rhumatologie.
Soins infirmiers.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

✓ Offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre centre s'organisent pour garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 heures du lundi au vendredi

Notre secrétariat est joignable aux mêmes horaires.

Des informations sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

✓ Permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Les soins infirmiers sont sur prescription médicale et sans rendez-vous.

✓ Accueillir et accompagner chaque usager dans sa prise en charge

L'organisation du centre de santé nous permet d'assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre amenés à assurer votre suivi médical;
- Vous orienter vers les professionnels de santé du centre ou services internes de la Mairie de Clamart ou extérieurs au centre, dont vous avez besoin;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.